

CAMPING MUNICIPAL

TARIF DES REDEVANCES EN 2012-2013

A compter du 15 mars 2012 et jusqu'au 14 mars 2013 (sauf pour le garage mort),
le tarif établi par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2012,
est fixé comme suit :



TAXES JOURNALIERES :

- Campeur adulte	1.40 €/ jour
- Enfant de moins de 7 ans	0.80 €/ jour
- Chien	0.50 €/ jour
- Véhicule	0.80 €/ jour
- Emplacement.....	0.80 €/ jour
- Forfait pour passage (véhicules) : moins de 3 nuitées (électricité non comprise)	
- Par nuitée (1 ou 2 personnes)	13.00 €/ jour
- A partir de la 3ème personne : par personne	3.50 €/ jour
- Forfait pour passage avec toile de tente (piétons, vélos) : moins de 3 nuitées	
- Par nuitée (1 ou 2 personnes)	6.50 €/ jour
- A partir de la 3ème personne : par personne	2.00 €/ jour
- Forfait pour passage avec caravane à 2 essieux (marchands ambulants, forains à titre professionnel) non compris les taxes journalières (campeur adulte et enfant – de 7 Ans) et Electricité 6 Ampères/jour.....	20.00 €/ jour
- Visiteur Adulte	1.10 €/ jour
- Visiteur moins de 7 ans	0.80 €/ jour
- Véhicule Visiteur	0.80 €/ jour
- Garage mort du 01/06 au 30/09.....	2.40 €/ jour
- Garage mort du 01/10 au 15/10 et du 15/03 au 31/05	1.25 €/ jour

AUTRES TAXES :

- Pour période hivernale du 16/10 au 14/03 : garage mort par mois	13.70 €/ mois
- Groupes de vacances divers (minimum 8 personnes) autorisés par le régisseur à se servir des installations supplémentaires du camping par jour :	
- Adulte	1.20 €/ jour
- Enfant de moins de 7 ans	0.80 €/ jour
- Aire de services Camping Car	5.50 €/ utilisation
- Stationnement Camping car	5.50 €/ jour

CARTE MAGNETIQUE PORTAIL ELECTRIQUE

- Caution pour Prêt carte magnétique	10.00 €
--	---------

ELECTRICITE :

- 6 ampères SOIT	3.00 €/jour
------------------------	-------------

LAVAGE DU LINGE :

- Tarif d'utilisation machine à laver le linge.....	4.50 €. le jeton
---	------------------

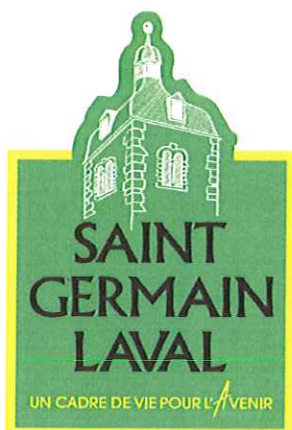
Les droits de place dus par les clients de passage sont payables d'avance.



Le Maire,

Jacques PERRIN.

*N.B. : Est considéré comme visiteur, toute personne
prenant un repas à l'intérieur du camping (midi ou soir).*



CAMPING MUNICIPAL TARIF DES REDEVANCES EN 2012-2013 TARIFS MOBIL-HOMES

A compter du 15 mars 2012 et jusqu'au 14 mars 2013,
le tarif établi pour les mobil-homes par délibération du Conseil
Municipal du 31 janvier 2012, est fixé comme suit :

TAXES JOURNALIERES :

- Campeur adulte	1.40 €/ jour
- Enfant de moins de 7 ans	0.80 €/ jour
- Chien	0.50 €/ jour
- Véhicule	0.80 €/ jour
- Emplacement.....	1.70 €/ jour
- Visiteur Adulte	1.10 €/ jour
- Visiteur moins de 7 ans	0.80 €/ jour
- Véhicule Visiteur	0.80 €/ jour
- Garage mort du 15/03 au 31/05	1.95 €/ jour
du 01/06 au 30/09	3.20 €/ jour
du 01/10 au 15/10	1.95 €/ jour

AUTRES TAXES :

- Pour période hivernale du 16/10 au 14/03 : garage mort par mois	18.30 €/mois
---	--------------

FRAIS BRANCHEMENTS EAU – ELECTRICITE & EVACUATION :

- Frais branchements eau, électricité et évacuation (6A)	5.10 €/jour
- Frais branchements eau, électricité et évacuation (10A)	6.60 €/jour

LAVAGE DU LINGE :

- Tarif d'utilisation machine à laver le linge.....	4.50 €/ le jeton
---	------------------

CARTE MAGNETIQUE PORTAIL D'ENTREE:

- Caution	10.00 €/ la carte
-----------------	-------------------



Le Maire,


Jacques PERRIN.

N.B. : Est considéré comme visiteur, toute personne prenant un repas à l'intérieur du camping (midi ou soir).